

Cineplex Inc.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2020	31 décembre 2019
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 144 \$	26 080 \$
Clients et autres débiteurs	80 273	168 065
Actif d'impôt sur le résultat exigible	5 860	9 757
Stocks	30 631	30 995
Charges payées d'avance et autres actifs courants	14 317	14 226
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	—	1 022
Actifs détenus en vue de la vente (note 4)	985	6 573
	<u>139 210</u>	<u>256 718</u>
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles et améliorations locatives (notes 3 et 5)	627 526	662 798
Actifs au titre de droits d'utilisation (notes 3 et 6)	1 143 062	1 232 849
Actif d'impôt sur le résultat différé (note 7)	63 984	14 197
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	—	472
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées	23 203	28 221
Immobilisations incorporelles	89 022	88 367
Goodwill (note 3)	729 111	816 790
	<u>2 815 118 \$</u>	<u>3 100 412 \$</u>

Risques et répercussions de la COVID-19 et continuité d'exploitation (note 2)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 17)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Cineplex Inc.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (suite)
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2020	31 décembre 2019
Passif		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	143 871 \$	220 188 \$
Rémunération fondée sur des actions (note 8)	2 463	25 681
Dividendes à payer	—	9 500
Passif d'impôt sur le résultat exigible	1 017	1 183
Produits différés (note 9)	195 659	222 998
Obligations locatives (note 10)	115 032	106 352
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	3 335	1 874
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente (note 4)	978	2 808
	462 355	590 584
Passifs non courants		
Rémunération fondée sur des actions (note 8)	5 595	—
Dette à long terme	665 000	625 000
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	17 228	10 837
Obligations locatives (note 10)	1 231 864	1 261 243
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10 469	10 678
Autres passifs	9 066	9 813
Passif d'impôt sur le résultat différé (note 7)	1 411	1 263
	1 940 633	1 918 834
Total du passif	2 402 988	2 509 418
Capitaux propres		
Capital-actions (note 11)	852 379	852 379
Déficit	(452 223)	(264 310)
Réserves de couverture et autres	(131)	(131)
Surplus d'apport	7 996	4 052
Écart de conversion cumulé	4 219	(887)
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de Cineplex	412 240	591 103
Participations sans contrôle	(110)	(109)
Total des capitaux propres	412 130	590 994
	2 815 118 \$	3 100 412 \$

Approuvé par le conseil d'administration,

« Ian Greenberg »
Administrateur

« Janice Fukakusa »
Administratrice

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Cineplex Inc.

États consolidés intermédiaires résumés du résultat net
Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2020	2019 retraité (note 4)
Produits des activités ordinaires (note 9)		
Recettes au guichet	111 002 \$	156 496 \$
Services alimentaires	79 365	103 058
Médias	32 157	34 706
Divertissement	47 337	58 500
Autres produits	12 940	11 864
	<u>282 801</u>	<u>364 624</u>
Charges		
Coût des films	56 500	78 721
Coût des services alimentaires	22 209	23 436
Dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	35 533	36 462
Dotation aux amortissements des autres immobilisations	33 962	31 633
Perte à la cession d'actifs	817	477
Autres charges (note 12)	157 548	183 828
Quote-part du résultat des coentreprises et des entreprises associées	735	(369)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	11 678	12 220
Charge d'intérêts – autres	16 886	5 417
Produit d'intérêts	(72)	(74)
Change	(1 927)	361
Dépréciation des actifs à long terme et du goodwill (note 3)	173 054	—
	<u>506 923</u>	<u>372 112</u>
Perte des activités poursuivies avant impôt sur le résultat	<u>(224 122)</u>	<u>(7 488)</u>
Charge d'impôt sur le résultat		
Impôt exigible	(233)	766
Impôt différé	(49 734)	(2 925)
	<u>(49 967)</u>	<u>(2 159)</u>
Perte nette des activités poursuivies	<u>(174 155) \$</u>	<u>(5 329) \$</u>
Perte nette des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt (note 4)	<u>(4 259)</u>	<u>(2 031)</u>
Perte nette	<u>(178 414) \$</u>	<u>(7 360) \$</u>
Perte nette des activités poursuivies attribuable aux :		
Propriétaires de Cineplex	(174 154) \$	(5 319) \$
Participations sans contrôle	(1)	(10)
Perte nette des activités poursuivies	<u>(174 155) \$</u>	<u>(5 329) \$</u>
Perte nette attribuable aux :		
Propriétaires de Cineplex	(178 413) \$	(7 350) \$
Participations sans contrôle	(1)	(10)
Perte nette	<u>(178 414) \$</u>	<u>(7 360) \$</u>
Perte nette par action attribuable aux propriétaires de Cineplex – de base et diluée :		
Activités poursuivies (note 13)	(2,75) \$	(0,09) \$
Activités abandonnées (notes 4 et 13)	(0,07)	(0,03)
Ensemble des activités	<u>(2,82) \$</u>	<u>(0,12) \$</u>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Cineplex Inc.

États consolidés intermédiaires résumés du résultat global
Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019 retraité (note 4)
Perte nette des activités poursuivies	(174 155) \$	(5 329) \$
Autres éléments du résultat global des activités poursuivies		
<i>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :</i>		
Perte sur les instruments de couverture	—	(7 794)
Produit d'impôt sur le résultat différé connexe	—	2 093
Écart de conversion	5 644	(1 557)
Autres éléments du résultat global	5 644	(7 258)
Perte globale des activités poursuivies	(168 511)	(12 587)
Perte nette des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt (note 4)	(4 259)	(2 031)
Écart de conversion lié aux activités abandonnées	(538)	43
Perte globale	(173 308) \$	(14 575) \$
Perte globale des activités poursuivies attribuable aux :		
Propriétaires de Cineplex	(168 510) \$	(12 577) \$
Participations sans contrôle	(1)	(10)
	(168 511) \$	(12 587) \$
Perte globale attribuable aux :		
Propriétaires de Cineplex	(173 307) \$	(14 565) \$
Participations sans contrôle	(1)	(10)
	(173 308) \$	(14 575) \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Cineplex Inc.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres
Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital - actions	Surplus d'apport	Réserves de couverture et autres	Écart de conversion cumulé	Déficit	Partici- pations sans contrôle	Total
1^{er} janvier 2020	852 379 \$	4 052 \$	(131) \$	(887) \$	(264 310) \$	(109) \$	590 994 \$
Perte nette	—	—	—	—	(178 413)	(1)	(178 414)
Autres éléments du résultat global (page 4)	—	—	—	5 106	—	—	5 106
Total de la perte globale	—	—	—	5 106	(178 413)	(1)	(173 308)
Dividendes déclarés	—	—	—	—	(9 500)	—	(9 500)
Conversion en régime d'options réglées en instruments de capitaux propres	—	3 944	—	—	—	—	3 944
31 mars 2020	852 379 \$	7 996 \$	(131) \$	4 219 \$	(452 223) \$	(110) \$	412 130 \$
1^{er} janvier 2019	852 379 \$	7 815 \$	(3 678) \$	2 301 \$	(179 721) \$	(85) \$	679 011 \$
Perte nette	—	—	—	—	(7 350)	(10)	(7 360)
Autres éléments de la perte globale (page 4)	—	—	(5 701)	(1 514)	—	—	(7 215)
Total de la perte globale	—	—	(5 701)	(1 514)	(7 350)	(10)	(14 575)
Dividendes déclarés	—	—	—	—	(27 550)	—	(27 550)
Charge liée aux options sur actions	—	389	—	—	—	—	389
Participation sans contrôle de TGLP comptabilisée lors de la création	—	—	—	—	—	33	33
31 mars 2019	852 379 \$	8 204 \$	(9 379) \$	787 \$	(214 621) \$	(62) \$	637 308 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Cineplex Inc.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie
Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019 retraité (note 4)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :		
Activités d'exploitation		
Perte nette des activités poursuivies	(174 155) \$	(5 329) \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les entrées nettes liées aux activités d'exploitation		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des améliorations locatives	33 962	31 633
Dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	35 533	36 462
Écart de change latent	(1 429)	250
Swaps de taux d'intérêt – charge d'intérêts hors trésorerie	9 386	(558)
Autre charge d'intérêts hors trésorerie	349	559
Perte à la cession d'actifs	817	477
Charge d'impôt sur le résultat – impôt différé	(49 734)	(2 925)
Rémunération hors trésorerie fondée sur des actions	3 944	389
Dépréciation des actifs à long terme et du goodwill (note 3)	173 054	—
Variation nette des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	1 891	(1 686)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (note 14)	(10 428)	2 155
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	23 190	61 427
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles et améliorations locatives	(37 503)	(32 361)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(3 721)	(1 496)
Incitatifs à la location	11 877	615
Trésorerie nette reçue de CDCP	3 128	5 474
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(26 219)	(27 768)
Activités de financement		
Dividendes payés	(19 000)	(27 550)
Prélèvements sur les facilités de crédit, montant net	40 000	26 000
Remboursement d'obligations locatives – principal	(33 819)	(32 484)
Frais de financement	—	(243)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(12 819)	(34 277)
Effet des écarts de change sur la trésorerie	(950)	60
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies	(16 798)	(558)
Sorties de trésorerie liées aux activités abandonnées (note 4)	(2 138)	(807)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	26 080	25 242
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	7 144 \$	23 877 \$
Informations supplémentaires		
Intérêts payés en trésorerie – obligations locatives	11 355 \$	11 687 \$
Intérêts payés en trésorerie – autres	5 479 \$	5 895 \$
Impôt sur le résultat payé en trésorerie, montant net	1 482 \$	17 861 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Renseignements généraux

Avec des salles de cinéma et des centres de divertissement *in situ* dans les dix provinces, Cineplex Inc. (« Cineplex »), société par actions établie en Ontario, est l'une des plus importantes sociétés de divertissement du Canada. Cineplex exploite en outre des entreprises dans les secteurs du commerce numérique, des médias cinématographiques, des médias numériques fixes et des solutions de divertissement par l'intermédiaire de ses filiales entièrement détenues, Cineplex Divertissement LP (« Cineplex Divertissement »), Famous Players Limited Partnership (« Famous Players »), Galaxy Entertainment Inc. (« GEI »), Cineplex Média numérique (« CMN ») et Player One Amusement Group Inc. (« P1AG »). Le siège social de Cineplex se trouve au 1303 Yonge Street, Toronto (Ontario) M4T 2Y9.

Le 15 décembre 2019, Cineplex a conclu une convention d'arrangement (la « Convention ») avec Cineworld Group, plc (« Cineworld ») aux termes de laquelle une filiale indirecte entièrement détenue de Cineworld a convenu d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation (les « actions ») de Cineplex au prix de 34,00 \$ chacune en trésorerie (la « transaction avec Cineworld »). La transaction avec Cineworld devait être réalisée au moyen d'un plan d'arrangement approuvé conforme à la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario.

Le 12 juin 2020, Cineworld a envoyé à Cineplex un avis lui signifiant son intention de résilier la Convention (se reporter à la note 17, « Événements postérieurs à la date de clôture »).

Le conseil d'administration a approuvé les présents états financiers consolidés le 29 juin 2020.

2. Risques et répercussions de la COVID-19 et continuité d'exploitation

Au début de 2020, l'éclosion d'une épidémie causée par une nouvelle souche de coronavirus (la « COVID-19 ») a été confirmée dans de nombreux pays et, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé qualifiait la situation de pandémie. Cineplex a alors immédiatement mis en place des protocoles de nettoyage plus poussés et réduit la capacité des cinémas pour faciliter la distanciation physique. À la mi-mars, toutes les provinces et tous les territoires du Canada avaient déclaré l'état d'urgence sanitaire, ce qui s'est traduit, entre autres, par la fermeture obligatoire de toutes les entreprises non essentielles, l'imposition de limites aux rassemblements publics et la mise en quarantaine des personnes qui auraient pu être exposées au virus.

Le 16 mars 2020, Cineplex a annoncé la fermeture temporaire de tous ses cinémas et centres de DIS partout au Canada, ainsi que de la quasi-totalité des circuits d'équipements de jeux exploités par P1AG. Le 1^{er} avril 2020, en réponse aux directives émises par le gouvernement et les autorités de santé publique du Canada, Cineplex a annoncé que la fermeture de ses cinémas et centres de DIS de tout le Canada se poursuivrait et que leur réouverture serait réévaluée à la lumière des directives ultérieures des instances concernées.

Pour atténuer l'effet défavorable de la COVID-19 et favoriser sa stabilité à long terme, Cineplex a pris de nombreuses mesures :

- mise à pied temporaire de tous les employés à temps partiel et à temps plein à salaire horaire et de certains employés à temps plein qui ont opté pour la mise à pied temporaire plutôt que la réduction de leur salaire;

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

- réduction des salaires des employés à temps plein selon une entente intervenue avec ceux-ci;
- interruption ou report des dépenses d'investissement à court terme et examen de tous les projets d'immobilisations afin de déterminer s'ils devaient être reportés ou annulés;
- réduction des dépenses d'exploitation discrétionnaires non essentielles (comme les dépenses de marketing, de déplacement et de divertissement);
- mise en place d'un processus d'évaluation et d'approbation plus strict pour toutes les demandes externes d'approvisionnement et de paiement;
- négociation proactive avec les propriétaires en vue d'obtenir des allégements de loyer, par exemple une réduction de loyer ou la conversion d'un loyer fixe en loyer variable en fonction de la fréquentation, jusqu'à ce que celle-ci revienne à la normale;
- discussion avec les principaux fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux pour modifier le calendrier et le montant de certains paiements contractuels;
- analyse des programmes d'aide gouvernementaux et soumission d'une demande, le cas échéant, notamment pour la subvention salariale d'urgence du Canada;
- maintien de la suspension des dividendes;
- poursuite d'occasions de génération de produits des activités ordinaires, notamment par l'expansion de l'offre de la Boutique Cineplex et la livraison à domicile d'aliments des cinémas et des centres de DIS.

Le calendrier de retrait de plusieurs des mesures de confinement imposées par le gouvernement et les éventuels effets à long terme de la pandémie sur les secteurs de la projection cinématographique, du divertissement et des loisirs sont très incertains. La COVID-19 pourrait avoir une incidence néfaste prolongée sur les activités de Cineplex. La durée de la pandémie n'est pas connue, le calendrier de réouverture progressive des entreprises de Cineplex n'a pas encore été établi et la tolérance future des consommateurs aux risques liés à la santé est incertaine. Il est donc impossible de connaître les répercussions de la crise sanitaire sur les résultats futurs de la Société. Cineplex est toutefois optimiste et pense que les secteurs de la projection cinématographique, du divertissement et des loisirs se remettront de la crise au fil du temps. Selon Cineplex, la demande des consommateurs à l'égard d'expériences cinématographiques combinée au retard dans la sortie de films très attendus contribuera à hausser la fréquentation. La Société pense aussi que les activités de DIS s'intensifieront à mesure que la clientèle souhaitera revivre des expériences dont elle a été privée depuis la mi-mars.

Au 31 mars 2020, Cineplex respectait toutes les clauses restrictives financières de sa facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de cinq ans (les « facilités de crédit »). Les prévisions de la direction indiquent toutefois une violation potentielle de ces clauses au cours des deux prochains trimestres. Ces prévisions pourraient changer sensiblement à mesure que les répercussions de la COVID-19 sur les activités de Cineplex seront mieux connues. Le non-respect d'une de ces clauses restrictives constituerait une situation de défaillance aux termes des facilités de crédit, ce qui donnerait aux prêteurs le droit de réclamer le remboursement immédiat de toutes les sommes dues. Se reporter à la note 17, « Événements postérieurs à la date de clôture », pour une description de certaines des modifications apportées aux facilités de crédit après la fin du trimestre.

Au 31 mars 2020, Cineplex disposait de 7 144 \$ en trésorerie et d'une somme de 124 716 \$ aux termes de ses facilités de crédit. Cineplex a également déclaré une perte des activités poursuivies de 174 155 \$ pour le trimestre et un déficit accumulé de 452 223 \$. La Société a obtenu la modification de la convention de crédit régissant les facilités de crédit accordées par le consortium de prêteurs aux termes de laquelle celui-ci lui consent un allégement de certaines clauses

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

restrictives financières (se reporter à la note 17, « Événements postérieurs à la date de clôture »). Cependant, étant donné que les modalités de l'allègement sont conditionnelles au remboursement permanent obligatoire des facilités de crédit à même le produit d'un nouveau financement d'un minimum de 250 000 \$ au plus tard le 31 août 2020, rien ne garantit que l'allègement sera prolongé au-delà de cette date. Cineplex explore d'autres sources de financement, dont la vente éventuelle d'actifs, mais, à la date des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, la Société n'avait encore obtenu aucun financement. Rien ne garantit que Cineplex parviendra à conclure de nouveaux financements.

Cineplex a établi ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui suppose que la Société sera en mesure de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible ainsi que de réaliser ses actifs, de régler ses passifs et de s'acquitter de ses engagements à l'échéance dans le cours normal de son activité. À l'heure actuelle, Cineplex dispose de suffisamment de liquidités pour couvrir ses obligations financières immédiates. Cependant, rien ne garantit que les mesures que la direction prend lui permettront d'obtenir des liquidités suffisantes à court terme pour que la Société s'acquitte de ses obligations courantes, ni qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement additionnel et de le faire à des conditions avantageuses. Ces incertitudes significatives jettent un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, par conséquent, sur la pertinence du recours aux principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ne reflètent pas le classement qui devrait être fait des actifs, des passifs, des produits et des charges ni les ajustements qui devraient y être apportés si Cineplex était incapable de poursuivre ses activités. Ces ajustements pourraient être significatifs.

3. Dépréciation des actifs à long terme et du goodwill

Cineplex effectue généralement son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au quatrième trimestre, conformément à la politique décrite dans ses états financiers consolidés annuels. La Société évalue plus fréquemment la possibilité que ses actifs à long terme – immobilisations corporelles, améliorations locatives, actifs au titre de droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et goodwill – se soient dépréciés si des événements ou des circonstances spécifiques l'imposent ou que des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un groupe d'actifs pourrait ne pas être entièrement recouvrable. Au début de 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19 déclarée par l'OMS, le gouvernement du Canada a imposé la fermeture des écoles, des installations collectives et des entreprises non essentielles. Par conséquent, à compter du 16 mars 2020, Cineplex a temporairement fermé tous ses cinémas et centres de divertissement in situ du Canada, ce qui a entraîné une baisse significative des produits des activités ordinaires, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie. La crise sanitaire et ses répercussions défavorables sur les entreprises sont des indices que le goodwill et les actifs à long terme doivent être soumis à un test de dépréciation au 31 mars 2020.

Pour déterminer si ses actifs à long terme et le goodwill se sont dépréciés, Cineplex compare la valeur recouvrable globale des actifs compris dans chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à leur valeur comptable respective. La valeur recouvrable a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la cession des groupes d'UGT.

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

La juste valeur diminuée des coûts de la cession est établie au moyen de données d'entrée de niveau 3, comme la fréquentation, les taux de croissance des produits connexes, les flux de trésorerie variables et fixes, les marges d'exploitation et les taux d'actualisation fondés sur le budget interne de Cineplex. Cineplex fait une projection des produits, des marges d'exploitation et des flux de trésorerie sur une période de cinq ans et applique un taux de croissance à long terme perpétuel par la suite. Pour effectuer ses projections, Cineplex tient compte de son expérience passée, des tendances économiques telles que l'inflation et des tendances du marché et du secteur. Cineplex a pris en compte les répercussions importantes de la COVID-19 sur la Société en 2020 étant donné que la majorité des cinémas et des centres de divertissement *in situ* ont été fermés une grande partie de l'année. La Société a estimé que la réouverture des emplacements détenus par Cineplex et ceux de ses clients aurait lieu au second semestre de 2020, et une fourchette d'estimations pour la croissance du BAIIAaL de -4 % à 40 % a été appliquée à tous les emplacements pour la période allant de 2020 à 2024 afin de refléter une réouverture graduelle et d'autres scénarios.

Les taux d'actualisation appliqués au goodwill des groupes d'UGT représentent l'évaluation que fait Cineplex des risques propres à chaque groupe en ce qui concerne la valeur temps de l'argent ainsi que des risques particuliers aux actifs sous-jacents. Cineplex a utilisé des taux d'actualisation de 9,0 % à 11,9 % (de 9,0 % à 14,0 % en 2019) et des taux de croissance perpétuels de 0,5 % à 1 % (de 0,5 % à 1 % en 2019), ce qui concorde avec le taux de croissance moyen à long terme observable dans le secteur de la projection cinématographique, celui du divertissement et des loisirs et celui des médias numériques.

La dépréciation des actifs à long terme et du goodwill s'établit comme suit pour les trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019 :

	2020	2019
Dépréciation des immobilisations corporelles et améliorations locatives	33 949 \$	— \$
Dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation	50 610	—
Dépréciation du goodwill	88 495	—
Dépréciation des actifs à long terme et du goodwill	173 054 \$	— \$

Dans le cas du goodwill, Cineplex a conclu qu'il n'existait pas de perte de valeur hors trésorerie pour les activités de projection cinématographique du secteur Cinéma et contenu filmé. Quatre UGT, définies pour ce secteur comme des régions de projection, ont comptabilisé des pertes de valeur totalisant 88 495 \$. Pour un groupe d'UGT du secteur Cinéma et contenu filmé, si le taux d'actualisation devait s'élever de 0,2 % et que la marge des flux de trésorerie restait constante, la valeur comptable du groupe d'UGT serait supérieure à l'intervalle raisonnable de ses valeurs recouvrables. Pour l'UGT faisant partie du secteur Divertissement et loisirs, si le taux d'actualisation devait s'élever de 0,3 % et que la marge des flux de trésorerie restait constante, la valeur comptable de l'UGT serait supérieure à l'intervalle raisonnable de ses valeurs recouvrables. Aucune variation plausible des hypothèses ne ferait en sorte que les valeurs recouvrables des autres UGT deviennent inférieures à leur valeur comptable.

Pour les actifs à long terme, l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la cession a été établie au moyen d'un taux d'actualisation de 9,0 % et d'un taux de croissance de la valeur finale de 0,5 % pour les cinémas et au moyen d'un taux d'actualisation de 10,0 % et d'un taux de croissance de la valeur finale de 1,0 % pour les centres de divertissement *in situ*. Cineplex a donc comptabilisé des pertes de valeur hors trésorerie de 52 341 \$ pour les cinémas et de 32 218 \$ pour les centres de divertissement *in situ*, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation connexes.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

À la fin de chaque période future, la Société déterminera si des indices laissent entrevoir que la perte de valeur comptabilisée pour un actif autre que le goodwill n'existe plus ou a diminué. Si de tels indices existent, la Société estimera la valeur recouvrable de cet actif et pourrait reprendre les pertes de valeur précédemment comptabilisées.

La détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la cession est sensible aux taux de croissance, aux taux d'actualisation et aux taux de croissance à long terme employés. Les primes de risque attendues des intervenants du marché à l'égard des incertitudes entourant le secteur et les hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs peuvent varier en fonction de la conjoncture économique et de divers événements. Par conséquent, il est raisonnablement possible que des changements futurs des hypothèses viennent influencer défavorablement sur l'évaluation future de la valeur recouvrable des groupes d'UGT.

4. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2019, Cineplex a entrepris un processus d'examen des activités de sports en ligne de WGN et chargé un conseiller externe de lui trouver un partenaire stratégique. Après le 31 mars 2020, Cineplex a vendu sa participation dans WGN (se reporter à la note 17, « Événements postérieurs à la date de clôture »).

Cineplex a appliqué IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* à l'évaluation, à la présentation et à la communication de l'information financière de WGN. Conformément à la norme, Cineplex satisfait aux critères pour le classement de WGN dans les activités abandonnées et c'est donc ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie de WGN sont présentés depuis le trimestre clos le 30 septembre 2019. C'est aussi le traitement qui leur est réservé, sur une base rétroactive, dans les présents états financiers consolidés. À moins de mention contraire, toutes les autres notes annexes comprennent uniquement les montants attribuables aux activités poursuivies.

Les principales catégories d'actifs et de passifs classés comme détenus en vue de la vente sont les suivantes :

	31 mars 2020	31 décembre 2019
Clients et autres débiteurs	475 \$	607 \$
Charges payées d'avance et autres actifs courants	10	11
Immobilisations corporelles et améliorations locatives	—	724
Immobilisations incorporelles	500	5 231
Actifs détenus en vue de la vente	<u>985 \$</u>	<u>6 573 \$</u>
Créditeurs et charges à payer	972 \$	1 254 \$
Produits différés	80	316
(Actif) passif d'impôt sur le résultat différé	(74)	1 238
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	<u>978 \$</u>	<u>2 808 \$</u>
Actifs détenus en vue de la vente, montant net	<u>7 \$</u>	<u>3 765 \$</u>

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Le tableau ci-dessous présente les produits et les charges attribuables aux activités abandonnées des trimestres clos les 31 mars :

	2020	2019
Produits des activités ordinaires		
Médias	382 \$	307 \$
Autres produits	199	7
	<u>581</u>	<u>314</u>
Charges		
Dotation aux amortissements des autres immobilisations	—	1 222
Autres coûts	1 606	1 614
Dépréciation des immobilisations incorporelles	5 135	—
Change	(208)	180
	<u>6 533</u>	<u>3 016</u>
Perte avant impôt sur le résultat	(5 952)	(2 702)
Produit d'impôt sur le résultat		
Impôt exigible	(381)	(358)
Impôt différé	(1 312)	(313)
	<u>(1 693)</u>	<u>(671)</u>
Perte nette des activités abandonnées	<u>(4 259) \$</u>	<u>(2 031) \$</u>
Écart de conversion lié aux activités abandonnées	(538)	43
Autres éléments de la perte globale des activités abandonnées	<u>(4 797) \$</u>	<u>(1 988) \$</u>

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie attribuables aux activités abandonnées des trimestres clos les 31 mars :

	2020	2019
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(1 296) \$	(847) \$
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(244)	(117)
Effet des écarts de change sur la trésorerie	(598)	157
Sorties nettes des activités abandonnées	<u>(2 138) \$</u>	<u>(807) \$</u>

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

5. Immobilisations corporelles et améliorations locatives

Les immobilisations corporelles et améliorations locatives se détaillent comme suit :

	Total
Au 1^{er} janvier 2020	
Coût	1 730 233 \$
Cumul des amortissements	(1 067 435)
Valeur comptable nette	<u>662 798 \$</u>
Trimestre clos le 31 mars 2020	
Valeur comptable nette d'ouverture	662 798 \$
Entrées, déduction faite des transferts	25 485
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	718
Sorties	(671)
Variations des cours de change	3 834
Amortissements pour la période – activités poursuivies	(30 689)
Dépréciation pour la période – activités poursuivies (note 3)	(33 949)
Valeur comptable nette de clôture	<u>627 526 \$</u>
Au 31 mars 2020	
Coût	1 762 262 \$
Cumul des amortissements	(1 134 736)
Valeur comptable nette	<u>627 526 \$</u>

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Actifs au titre de droits d'utilisation

Le tableau ci-dessous présente les actifs au titre de droits d'utilisation de Cineplex pour les trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019.

Les actifs au titre de droits d'utilisation se composent de ce qui suit :

	Immeubles	Matériel	Total
Au 31 mars 2020			
Coût	1 354 891 \$	19 856 \$	1 374 747 \$
Cumul des amortissements	(174 734)	(6 341)	(181 075)
Valeur comptable nette	<u>1 180 157 \$</u>	<u>13 515 \$</u>	<u>1 193 672 \$</u>
Trimestre clos le 31 mars 2020			
Solde au 31 décembre 2019	1 218 054 \$	14 795 \$	1 232 849 \$
Entrées, déduction faite des modifications	(4 700)	(4)	(4 704)
Variations des cours de change	1 053	7	1 060
Amortissement de la période	(34 250)	(1 283)	(35 533)
Dépréciation (note 3)	(50 610)	—	(50 610)
Valeur comptable nette de clôture	<u>1 129 547 \$</u>	<u>13 515 \$</u>	<u>1 143 062 \$</u>
	Immeubles	Matériel	Total
Au 31 mars 2019			
Coût	1 324 838 \$	19 457 \$	1 344 295 \$
Cumul des amortissements	(35 208)	(1 258)	(36 466)
Valeur comptable nette	<u>1 289 630 \$</u>	<u>18 199 \$</u>	<u>1 307 829 \$</u>
Trimestre clos le 31 mars 2019			
Valeur comptable nette d'ouverture à l'adoption d'IFRS 16	1 323 187 \$	19 406 \$	1 342 593 \$
Entrées, déduction faite des modifications	1 906	53	1 959
Variations des cours de change	(259)	(2)	(261)
Amortissement de la période	(35 204)	(1 258)	(36 462)
Valeur comptable nette de clôture	<u>1 289 630 \$</u>	<u>18 199 \$</u>	<u>1 307 829 \$</u>

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

7. Impôt sur le résultat différé

Le tableau ci-dessous présente l'impôt sur le résultat différé, établi en fonction des taux d'impôt des sociétés adoptés ou quasi adoptés, de l'échéance de résorption et de la répartition prévue du bénéfice imposable entre les diverses administrations fiscales :

	2020	2019
Actifs d'impôt sur le résultat différé		
Immobilisations corporelles et améliorations locatives et incitatifs à la location différés – écart entre la valeur comptable nette et la fraction non amortie du coût en capital	31 028 \$	10 534 \$
Provisions comptables non déductibles pour l'instant	47 742	46 316
Produits différés	935	958
Swaps de taux d'intérêt	5 385	2 882
Crédits d'impôt disponibles	408	381
Pertes d'exploitation pouvant être reportées	30 148	17 022
Total des actifs d'impôt sur le résultat différé, montant brut	115 646	78 093
Passifs d'impôt sur le résultat différé futurs		
Immobilisations incorporelles	(10 935)	(11 871)
Goodwill	(43 325)	(54 146)
Autres	1 187	858
Total des passifs d'impôt sur le résultat différé, montant brut	(53 073)	(65 159)
Actifs d'impôt sur le résultat différé, montant net	62 573 \$	12 934 \$

Par suite de la comptabilisation d'une perte de valeur hors trésorerie liée aux actifs à long terme, Cineplex a comptabilisé des actifs d'impôt sur le résultat différé de 22 650 \$. La perte de valeur hors trésorerie du goodwill a pour sa part donné lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôt sur le résultat différé additionnels de 11 715 \$.

En raison de l'important bénéfice imposable dégagé au cours des trois années d'imposition précédentes, dont le montant peut être réduit au moyen de pertes fiscales reportées en arrière, Cineplex estime qu'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôt sur le résultat différé résultant des pertes de valeur se réaliseront.

8. Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options

Pour le trimestre clos le 31 mars 2020, Cineplex a comptabilisé une économie au titre des charges du personnel de (2 354)\$ relativement aux options sur actions (charge de 389 \$ en 2019).

Au moment de l'exercice hors trésorerie, les options exercées en excédent des actions émises sont annulées et peuvent à nouveau être octroyées. Au 31 mars 2020, 1 092 198 options étaient disponibles aux fins d'attribution.

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Jusqu'au 15 décembre 2019, les options pouvaient uniquement être réglées en instruments de capitaux propres et étaient comptabilisées en tant que composante des capitaux propres et non en tant que passifs. Au moment de l'exercice hors trésorerie, les options exercées en excédent des actions émises étaient annulées et pouvaient à nouveau être octroyées. Le montant de la charge correspondant aux options était déterminé à la date de leur émission et comptabilisé sur la période d'acquisition des droits. Depuis le 15 décembre 2019, en raison des modalités de la Convention, les options sont considérées comme réglées en trésorerie, et l'excédent de la juste valeur des options en cours sur leur prix d'exercice a été comptabilisé en tant que rémunération fondée sur des actions dans les passifs courants, les variations de valeur étant portées à l'état du résultat net. Par suite de la réception par Cineplex le 12 juin 2020 d'un avis lui signifiant l'intention de Cineworld de résilier la Convention, les options ont été réévaluées et comptabilisées comme réglées en instruments de capitaux propres, leur durée prévue étant de quatre ans ou leur durée contractuelle, selon la plus courte des deux périodes. La valeur des options sur lesquelles les droits sont acquis, qui s'établit à 3 944 \$ au 31 mars 2020, a été transférée du passif au surplus d'apport. Les options sur lesquelles les droits ne sont pas acquis seront comptabilisées sur leur période d'acquisition des droits à courir à la valeur calculée au 31 mars 2020. D'après les taux de déchéance passés, le nombre d'options qui se périmeront est estimé à néant.

Aucune option n'a été octroyée en 2020.

Voici en bref l'évolution des options en 2020 et en 2019 :

	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	2020		2019	
		Nombre d'actions sous-jacentes	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions sous-jacentes	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours aux 1 ^{ers} janvier	6,67	3 123 521	38,62 \$	2 433 589	42,84 \$
Octroyées		—	—	709 092	25,05
Périmées		(28 784)	36,77	(26 751)	42,11
Exercées		—	—	—	—
Options en cours aux 31 mars	6,41	3 094 737	38,64 \$	3 115 930	38,79 \$
Options acquises et exerçables aux 31 mars		2 197 217		1 703 001	

Régime d'intéressement à long terme (« RILT »)

Les dirigeants et les employés clés peuvent participer au RILT. Chaque attribution annuelle aux termes du RILT couvre une période de service de trois ans commençant le 1^{er} octobre. Le 15 décembre 2019, la fin de la période d'acquisition des droits estimative a été révisée au 31 mars 2020, de sorte que la charge y afférente a été comptabilisée sur une période plus courte. Par suite de la réception par Cineplex le 12 juin 2020 d'un avis lui signifiant l'intention de Cineworld de résilier la Convention, la Société a rétabli la période d'acquisition des droits initiale de chaque attribution annuelle aux termes du RILT et comptabilisé la charge s'y rapportant sur la durée d'acquisition des droits initiale pour le premier trimestre de 2020. Une attribution au titre du RILT consiste en un régime d'unités d'actions temporairement incessibles octroyant des équivalents d'actions de base qui peuvent diminuer ou augmenter en fonction de certaines conditions du marché et en un régime d'unités d'actions fictives octroyant des équivalents d'actions qui peuvent diminuer ou augmenter en fonction de certaines conditions du marché et du rendement. Les équivalents d'actions de base donnent droit à des dividendes théoriques composés au même taux que les actions en circulation, qui sont théoriquement réinvestis en d'autres équivalents d'actions de base. Les attributions seront réglées en trésorerie à la fin de la période de service.

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Aucune attribution n'a été effectuée aux termes du RILT en 2020.

Les équivalents d'actions octroyés se détaillent comme suit :

	Équivalents d'actions fictives octroyées	Équivalents d'actions temporairement inaccessibles octroyées	Distribution minimale des équivalents d'actions fictives	Distribution maximale des équivalents d'actions fictives
Attribution au titre du RILT de 2020	—	—	—	—
Attribution au titre du RILT de 2019	105 777	54 940	7 788	211 553
Attribution au titre du RILT de 2018	79 089	39 549	—	158 178
Attribution au titre du RILT de 2017	129 136	—	49 976	236 104

Les charges liées au RILT sont estimées à la date d'attribution d'après les résultats attendus; les prestations constituées sont ensuite progressivement comptabilisées sur la période d'acquisition des droits. Le RILT a été comptabilisé comme entièrement acquis au 31 mars 2020, conformément aux modalités de la Convention. L'effet des variations du rendement attendu est comptabilisé dans la période au cours de laquelle ces variations se produisent. Le nombre d'attributions qui se périmeront est estimé à néant. Cineplex a comptabilisé une économie de 4 299 \$ au titre de la rémunération aux termes du RILT pour le trimestre clos le 31 mars 2020 (charge de rémunération de 992 \$ en 2019). Au 31 mars 2020, la rémunération fondée sur des actions comptabilisée dans le passif comprenait aussi une somme de 3 805 \$ (4 224 \$ en 2019) à ce titre.

Unités de capitaux propres différées

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de Cineplex peuvent choisir de différer une partie de leur rémunération sous forme d'unités de capitaux propres différées. Pour le trimestre clos le 31 mars 2020, Cineplex a comptabilisé une économie de 7 025 \$ au titre de la rémunération relativement aux unités de capitaux propres différées (230 \$ en 2019). Au 31 mars 2020, la rémunération fondée sur des actions comptabilisée dans le passif comprenait aussi une somme de 4 253 \$ (7 354 \$ en 2019) à ce titre.

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

9. Produits des activités ordinaires

Le tableau ci-dessous présente la variation des produits différés pour les trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019 :

	31 décembre 2019	Ajouts	Produits comptabilisés	31 mars 2020
Cartes-cadeaux	184 755 \$	16 551 \$	38 739 \$	162 567 \$
Programme de récompenses SCÈNE	21 277	9 193	9 044	21 426
Avances et acomptes	16 966	10 966	16 266	11 666
	<u>222 998 \$</u>	<u>36 710 \$</u>	<u>64 049 \$</u>	<u>195 659 \$</u>

	31 décembre 2018	Ajouts	Produits comptabilisés	31 mars 2019
Cartes-cadeaux	172 301 \$	16 057 \$	46 349 \$	142 009 \$
Programme de récompenses SCÈNE	24 893	10 866	11 765	23 994
Avances et acomptes	16 822	12 996	16 497	13 321
	<u>214 016 \$</u>	<u>39 919 \$</u>	<u>74 611 \$</u>	<u>179 324 \$</u>

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des produits des activités ordinaires en catégories établies d'après la nature des produits pour les trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019 :

Guichets

	2020	2019
Recettes au guichet	<u>111 002 \$</u>	<u>156 496 \$</u>

Services alimentaires

	2020	2019
Produits tirés des services alimentaires – cinéma	72 681 \$	95 172 \$
Produits tirés des services alimentaires – divertissement <i>in situ</i>	<u>6 684</u>	<u>7 886</u>
Total des produits tirés des services alimentaires	<u>79 365 \$</u>	<u>103 058 \$</u>

Médias

	2020	2019 retraité (note 4)
Médias cinématographiques	17 262 \$	21 076 \$
Médias numériques <i>in situ</i>	<u>14 895</u>	<u>13 630</u>
Total des produits tirés des médias	<u>32 157 \$</u>	<u>34 706 \$</u>

Divertissement

	2020	2019
Solutions de divertissement, exclusion faite de la projection cinématographique	34 961 \$	47 673 \$
Solutions de divertissement – projection cinématographique	2 196	2 784
Solutions de divertissement – divertissement <i>in situ</i>	<u>10 180</u>	<u>8 043</u>
Total des produits tirés du divertissement	<u>47 337 \$</u>	<u>58 500 \$</u>

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Autres produits

	2020	2019 retraité (note 4)
Autres produits	12 940 \$	11 864 \$

10. Obligations locatives

Le tableau ci-dessous présente les obligations locatives de Cineplex pour les trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019 :

	Immeubles	Matériel	Total
Trimestre clos le 31 mars 2020			
Solde à l'ouverture	1 352 541 \$	15 054 \$	1 367 595 \$
Entrées, déduction faite des modifications	(4 673)	(4)	(4 677)
Incitatifs à la location	16 373	—	16 373
Paielements de loyers	(43 826)	(1 348)	(45 174)
Charge d'intérêts	11 557	121	11 678
Variations des cours de change	1 094	7	1 101
Obligations locatives à la clôture	1 333 066 \$	13 830 \$	1 346 896 \$
Moins la partie courante	110 046	4 986	115 032
Partie non courante des obligations locatives	1 223 020 \$	8 844 \$	1 231 864 \$
Trimestre clos le 31 mars 2019			
Solde à l'ouverture	1 422 579 \$	19 277 \$	1 441 856 \$
Entrées, déduction faite des modifications	1 906	53	1 959
Incitatifs à la location	734	—	734
Paielements de loyers	(42 869)	(1 302)	(44 171)
Charge d'intérêts	12 063	157	12 220
Variations des cours de change	(258)	(1)	(259)
Obligations locatives à la clôture	1 394 155 \$	18 184 \$	1 412 339 \$
Moins la partie courante	103 059	4 646	107 705
Partie non courante des obligations locatives	1 291 096 \$	13 538 \$	1 304 634 \$

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

11. Capital-actions

Cineplex est autorisée à émettre un nombre illimité d’actions ordinaires et un nombre maximal de 10 000 000 d’actions privilégiées, aucune action privilégiée n’étant actuellement en circulation.

Le capital-actions aux 31 mars 2020 et 2019 et les transactions effectuées pendant les deux trimestres s’établissent comme suit :

2020		Montant		
	Nombre d’actions ordinaires émises et en circulation	Actions ordinaires	Composante capitaux propres des débiteures convertibles	Total
Solde au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2020	63 333 238	852 379 \$	— \$	852 379 \$

2019		Montant		
	Nombre d’actions ordinaires émises et en circulation	Actions ordinaires	Composante capitaux propres des débiteures convertibles	Total
Solde au 31 décembre 2018 et au 31 mars 2019	63 333 238	852 379 \$	— \$	852 379 \$

12. Autres coûts

	Trimestres clos les 31 mars	
	2020	2019 retraité (note 4)
Salaires et charges sociales à payer	53 169 \$	74 248 \$
Loyers	572	809
Impôts fonciers, taxes d’occupation et frais d’entretien	19 122	18 931
Services publics	7 443	8 498
Services externes	15 941	15 692
Autres stocks utilisés, y compris le divertissement et les médias numériques <i>in situ</i>	18 161	22 327
Quote-part des produits tirés des centres	9 456	12 847
Réparations et maintenance	10 002	8 146
Publicité et promotion	4 007	4 511
Fournitures de bureau et d’exploitation	3 587	3 286
Frais de licence et redevances de franchisage	4 643	4 804
Assurances	1 314	1 176
Honoraires et sous-traitance	3 435	2 474
Télécommunications et traitement des données	1 785	1 627
Créances irrécouvrables	905	167
Location de matériel	349	287
Autres coûts	3 657	3 998
	<u>157 548 \$</u>	<u>183 828 \$</u>

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

13. Résultat net par action

De base

Le résultat de base par action correspond au quotient du résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la période.

	2020	2019 retraité (note 4)
Perte nette attribuable aux propriétaires de Cineplex – activités poursuivies	(174 154) \$	(5 319) \$
Perte nette attribuable aux propriétaires de Cineplex	(178 413) \$	(7 350) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	63 333 238	63 333 238
Résultat de base par action des activités poursuivies	(2,75) \$	(0,09) \$
Résultat de base par action des activités abandonnées	(0,07)	(0,03)
Résultat de base par action	(2,82) \$	(0,12) \$

Dilué

Pour arriver au résultat dilué par action, on ajuste le nombre moyen pondéré d'actions en circulation comme si toutes les actions potentiellement dilutives avaient été converties. Le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (correspondant au cours moyen sur le marché des actions en circulation pour la période) est déterminé en fonction de la valeur monétaire des droits rattachés aux actions potentiellement dilutives. Le nombre obtenu est ensuite comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les conversions, échanges et options avaient effectivement été exercés.

	2020	2019 retraité (note 4)
Perte nette attribuable aux propriétaires de Cineplex – activités poursuivies	(174 154) \$	(5 319) \$
Perte nette attribuable aux propriétaires de Cineplex	(178 413) \$	(7 350) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	63 333 238	63 333 238
Ajustements tenant compte des options sur actions	—	1 438
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ayant servi au calcul du résultat dilué par action	63 333 238	63 334 676
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(2,75) \$	(0,09) \$
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(0,07)	(0,03)
Résultat dilué par action	(2,82) \$	(0,12) \$

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

14. Variation des actifs et des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente les variations des actifs et des passifs d'exploitation :

	2020	2019 retraité (note 4)
Clients et autres débiteurs	93 707 \$	74 340 \$
Stocks	1 054	867
Charges payées d'avance et autres actifs courants	505	(2 120)
Créditeurs et charges à payer	(66 080)	(16 339)
Actif (passif) d'impôt sur le résultat exigible	4 233	(16 960)
Produits différés	(27 520)	(34 832)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(209)	(129)
Rémunération fondée sur des actions	(15 341)	(1 988)
Autres passifs	(777)	(684)
	(10 428) \$	2 155 \$

Les créditeurs et charges à payer au 31 mars 2020 comprenaient des achats d'immobilisations et améliorations locatives de 21 141 \$ (16 949 \$ en 2019).

15. Secteurs opérationnels

Cineplex présente ses résultats selon quatre secteurs : Cinéma et contenu filmé, Médias, Divertissement et loisirs, et Divertissement *in situ*. Les secteurs à présenter sont des unités fonctionnelles offrant des produits et des services distinctifs et gérées séparément en raison de leur nature distinctive. Les quatre secteurs à présenter ont été délimités par les principaux décideurs de Cineplex en matière d'exploitation. Le secteur Cinéma et contenu filmé ne facture pas de frais d'accès au secteur Médias. Toutes les autres transactions intersectorielles sont éliminées dans une catégorie appelée Activités non sectorielles et autres, qui regroupe tous les frais généraux et administratifs de la Société qui ne sont pas directement imputables à un secteur opérationnel.

Cinéma et contenu filmé

Le secteur Cinéma et contenu filmé comprend tous les produits directs et accessoires tirés de la fréquentation des cinémas, à savoir les recettes au guichet et les produits tirés des services alimentaires, de même que les coûts liés à la fourniture des produits et services correspondants. Ce secteur comprend également le divertissement intégré aux cinémas, la location de salles de cinéma, la location et les ventes liées au commerce numérique, ainsi que les coûts y afférents.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Médias

Le secteur Médias regroupe deux secteurs opérationnels, soit les médias cinématographiques et les médias numériques *in situ*. Les médias cinématographiques comprennent tous les produits et les coûts liés à la publicité dans les cinémas, y compris les publicités présentées entre les films ou juste avant les films, celles paraissant dans les magazines et l’affichage dans le hall des salles de cinéma. Les médias numériques *in situ* comprennent les produits et les coûts liés à la conception, à l’installation et à l’exploitation des réseaux de publicité numérique, ainsi que la publicité sur certains autres réseaux. Le regroupement de ces deux secteurs se justifie par les similitudes économiques qu’ils partagent.

Divertissement et loisirs

Le secteur Divertissement et loisirs comprend le secteur opérationnel des solutions de divertissement. Les solutions de divertissement comprennent les produits et les coûts associés à l’exploitation et à la distribution de matériel de divertissement, de jeux et de distributeurs automatiques. Au cours des périodes précédentes, les résultats du secteur des sports électroniques relevaient du secteur Divertissement et loisirs. Dans les présents états financiers, ils sont cependant inclus dans la perte nette des activités abandonnées. Les résultats de la période correspondante ont été retraités en fonction de cette nouvelle présentation.

Divertissement *in situ*

Le divertissement *in situ* se compose des salles de divertissement social, qui sont équipées de jeux et de divertissements et servent des repas. Ces salles proposent des restaurants haut de gamme décontractés offrant une vue sur la cuisine et un menu actuel, ainsi que des bars plus vastes munis d’une large gamme de moniteurs numériques et d’écrans géants pour le visionnement des matchs sportifs et d’autres grands événements.

Conformément à IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, Cineplex présente des informations sur ses secteurs à présenter en fonction des indicateurs employés par la direction pour évaluer le rendement. Cineplex utilise le BAIIAaL pour évaluer le rendement de ses secteurs à présenter.

Pour la direction, le BAIIA s’entend du résultat avant le produit et la charge d’intérêts, l’impôt sur le résultat et la dotation aux amortissements. Le BAIIA ajusté exclut la variation de la juste valeur des instruments financiers, la perte à la cession d’actifs, les écarts de change, la quote-part du résultat de CDCP, la quote-part du BAIIA ajusté provenant de la participation ne donnant pas le contrôle dans TG-CPX, ainsi que la charge d’amortissement, les intérêts et l’impôt des autres coentreprises et entreprises associées de Cineplex. Pour obtenir le BAIIAaL ajusté, enfin, on déduit du BAIIA ajusté les versements de trésorerie liés aux obligations locatives de la période.

La direction de la Société estime que le BAIIAaL ajusté est une mesure complémentaire importante de la rentabilité de Cineplex au niveau opérationnel et qu’il procure aux analystes et aux investisseurs un point de comparaison pour l’évaluation de son rendement d’une période à l’autre. Le BAIIA, après déduction des éléments inhabituels, sert aussi à définir certaines clauses restrictives de nature financière comprises dans les facilités de crédit de Cineplex.

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des secteurs Cinéma et contenu filmé, Médias, Divertissement et loisirs, et Divertissement *in situ* pour les trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019 :

Trimestre clos le 31 mars 2020	Cinéma et contenu filmé i)	Médias i)	Divertissement et loisirs (retraité)	Divertissement <i>in situ</i>	Activités non sectorielles et autres iii)	Chiffres consolidés
Principales lignes de produits et de services						
Recettes au guichet	111 002 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	111 002 \$
Services alimentaires	72 681 \$	—	—	6 684	—	79 365
Médias	— \$	31 638	—	519	—	32 157
Divertissement	2 196 \$	—	34 961	10 180	—	47 337
Autres produits	12 632 \$	—	—	308	—	12 940
Total des produits des activités ordinaires	198 511 \$	31 638 \$	34 961 \$	17 691 \$	— \$	282 801 \$
Principaux secteurs géographiques						
Canada	198 511 \$	25 475 \$	9 099 \$	17 691 \$	— \$	250 776 \$
États-Unis et autres	—	6 163	25 862	—	—	32 025
Total des produits des activités ordinaires	198 511 \$	31 638 \$	34 961 \$	17 691 \$	— \$	282 801 \$
Calendrier de comptabilisation des produits des activités ordinaires						
Fournis à un moment précis	198 510 \$	8 510 \$	34 962 \$	17 172 \$	— \$	259 154 \$
Fournis progressivement	—	23 128	—	519	—	23 647
Total des produits des activités ordinaires	198 511 \$	31 638 \$	34 961 \$	17 691 \$	— \$	282 801 \$
BAIIAaL ajusté	(5 419)	12 790	490	(264)	(5 207)	2 390
Différence entre la somme de la dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts sur les obligations locatives, d'une part, et les versements en trésorerie liés aux obligations locatives de la période, d'autre part						3 128
Autres ajustements ii)						(446)
Dotation aux amortissements des autres immobilisations						33 962
Charge d'intérêts – autres						16 886
Produit d'intérêts						(72)
Produit d'impôt sur le résultat						(49 967)
Dépréciation des actifs à long terme et du goodwill						173 054
Perte nette des activités poursuivies						(174 155) \$
Perte nette des activités abandonnées (note 4)						(4 259)
Perte nette						(178 414) \$
Autres informations sur les secteurs opérationnels						
Dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	31 655 \$	824 \$	1 362 \$	1 517 \$	175 \$	35 533 \$
Dotation aux amortissements des autres immobilisations	19 742 \$	3 066 \$	7 435 \$	3 719 \$	— \$	33 962 \$
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	10 536 \$	117 \$	163 \$	853 \$	9 \$	11 678 \$
Dépréciation des actifs à long terme et du goodwill	140 836 \$	— \$	— \$	32 218 \$	— \$	173 054 \$
Solde du goodwill	506 455 \$	206 385 \$	16 271 \$	— \$	— \$	729 111 \$

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Trimestre clos le 31 mars 2019	Cinéma et contenu filmé i)	Médias i)	Divertissement et loisirs (retraité)	Divertissement <i>in situ</i>	Activités non sectorielles et autres iii)	Chiffres consolidés
Principales lignes de produits et de services						
Recettes au guichet	156 496 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	156 496 \$
Services alimentaires	95 172	—	—	7 886	—	103 058
Médias	—	34 483	—	223	—	34 706
Divertissement	2 784	—	47 673	8 043	—	58 500
Autres	11 597	—	—	267	—	11 864
Total des produits des activités ordinaires	266 049 \$	34 483 \$	47 673 \$	16 419 \$	— \$	364 624 \$
Principaux secteurs géographiques						
Canada	266 049 \$	30 411 \$	13 386 \$	16 419 \$	— \$	326 265 \$
États-Unis et autres	—	4 072	34 287	—	—	38 359
Total des produits des activités ordinaires	266 049 \$	34 483 \$	47 673 \$	16 419 \$	— \$	364 624 \$
Calendrier de comptabilisation des produits des activités ordinaires						
Fournis à un moment précis	266 049 \$	8 048 \$	47 673 \$	16 196 \$	— \$	337 966 \$
Fournis progressivement	—	26 435	—	223	—	26 658
Total des produits des activités ordinaires	266 049 \$	34 483 \$	47 673 \$	16 419 \$	— \$	364 624 \$
BAIIAaL ajusté	29 825	17 357	6 242	1 207	(18 979)	35 652
Différence entre la somme de la dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts sur les obligations locatives, d'une part, et les versements en trésorerie liés aux obligations locatives de la période, d'autre part						5 592
Autres ajustements ii)						572
Dotation aux amortissements des autres immobilisations						31 633
Charge d'intérêts – autres						5 417
Produit d'intérêts						(74)
Produit d'impôt sur le résultat						(2 159)
Perte nette des activités poursuivies						(5 329) \$
Perte nette des activités abandonnées (note 4)						(2 031)
Perte nette						(7 360) \$
Autres informations sur les secteurs opérationnels						
Dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	32 644 \$	902 \$	1 443 \$	1 316 \$	157 \$	36 462 \$
Dotation aux amortissements des autres immobilisations	18 843 \$	3 608 \$	6 676 \$	2 506 \$	— \$	31 633 \$
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	11 268 \$	122 \$	192 \$	627 \$	11 \$	12 220 \$
Solde du goodwill	594 950 \$	206 385 \$	15 710 \$	— \$	— \$	817 045 \$

i) Le secteur Cinéma et contenu filmé ne facture pas de frais d'accès au secteur Médias relativement à la publicité dans les cinémas.

ii) Les autres ajustements comprennent la perte à la cession d'actifs, la quote-part du résultat de CDCP, les écarts de change, le BAIIA ajusté des participations ne donnant pas le contrôle, ainsi que la charge d'amortissement des coentreprises et l'impôt et les intérêts des coentreprises.

iii) La catégorie Activités non sectorielles et autres rassemble les coûts indirects des activités centralisées au siège social qui ne sont pas attribués aux secteurs opérationnels; elle comprend aussi les variations de la juste valeur des instruments financiers.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

La gestion de la trésorerie et les autres fonctions de trésorerie de Cineplex sont centralisées; la charge d'intérêts qui n'est pas liée aux obligations locatives et le produit d'intérêts ne sont pas attribués aux secteurs. L'impôt sur le résultat est comptabilisé par l'ensemble de l'entité et ne peut pas être attribué aux divers secteurs. Cineplex ne ventile pas les informations figurant à l'état de la situation financière entre les secteurs, parce que la direction n'utilise pas ces renseignements pour évaluer le rendement ni pour répartir les ressources entre les secteurs.

16. Mode de présentation et modifications touchant les méthodes comptables

Base d'établissement et d'évaluation

Cineplex prépare ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »), qui correspondent aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») énoncées dans le *Manuel de CPA Canada*. La préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle amène également la direction à exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables de Cineplex. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont présentés conformément à la norme comptable internationale IAS 34 *États financiers intermédiaires*. Les informations fournies dans ces états financiers ne satisfont pas à toutes les exigences des PCGR du Canada pour les états financiers consolidés annuels et doivent être lues en parallèle avec les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été dressés selon les mêmes méthodes comptables et méthodes d'application que les états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

17. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 15 décembre 2019, Cineplex a conclu la Convention avec Cineworld Group, plc (« Cineworld ») aux termes de laquelle une filiale indirecte entièrement détenue de Cineworld a convenu d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation (les « actions ») de Cineplex au prix de 34,00 \$ chacune en trésorerie (la « transaction avec Cineworld »). La transaction avec Cineworld devait être réalisée au moyen d'un plan d'arrangement approuvé conforme à la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario.

Le 12 juin 2020, Cineworld a envoyé à Cineplex un avis lui signifiant son intention de résilier la Convention (l'« avis de résiliation »). Dans son avis de résiliation, Cineworld prétend que Cineplex a pris certaines mesures qui constituent des violations des clauses restrictives que la Société doit respecter aux termes de la Convention, notamment le défaut d'exploiter son entreprise conformément au cours normal de son activité. De plus, Cineworld allègue qu'il s'est produit une incidence défavorable significative à l'égard de Cineplex. Cineplex a pris acte de la résiliation de la Convention par Cineworld, et la transaction avec Cineworld n'aura pas lieu. Cineplex réfute catégoriquement les allégations de Cineworld. La Convention exclut expressément toute épidémie ou tout autre cas de force majeure de la définition d'« incidence défavorable significative », et toutes les allégations de Cineworld découlent d'une épidémie et d'un cas de force majeure (la COVID-19). Cineplex estime que la résiliation de la Convention par Cineworld n'a pas de fondement juridique et que c'est cette dernière qui n'a pas respecté les dispositions de la Convention et ses autres obligations contractuelles, entre autres parce qu'elle n'a pas pris les mesures nécessaires raisonnables pour

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

obtenir l'approbation requise aux termes de la *Loi sur Investissement Canada* dès qu'il lui a été possible de le faire. Si Cineworld s'était acquittée de son obligation d'obtenir cette approbation, Cineplex estime qu'elle l'aurait obtenue et que la transaction avec Cineworld aurait eu lieu bien avant la date limite pour sa conclusion. L'avis de résiliation n'a imposé le paiement d'aucune somme par Cineplex, et cette dernière n'a comptabilisé aucun montant dans ses états financiers à cet égard. Cineplex prévoit déposer bientôt une déclaration devant les tribunaux de l'Ontario dans le but d'obtenir des dommages-intérêts relativement à la résiliation et à la violation par Cineworld de la Convention et de ses autres obligations contractuelles et à son défaut de conclure la transaction au prix de 34,00 \$ l'action ordinaire.

Le 29 juin 2020, Cineplex et Cineplex Divertissement ont conclu un accord de modification (la « modification de la convention de crédit ») avec la Banque Scotia, à titre d'agent administratif, et les prêteurs nommés à l'occasion dans cette modification visant la septième convention de crédit modifiée et reformulée avec un consortium de prêteurs. La convention de crédit prévoit une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang d'un montant maximal de 650 000 \$ (la « facilité renouvelable »), échéant le 13 novembre 2023, et une facilité de crédit non renouvelable garantie de premier rang d'un montant maximal de 150 000 \$, échéant le 13 novembre 2025 (la « facilité à terme ») (collectivement, les « facilités de crédit »).

La modification de la convention de crédit procure à Cineplex un allègement de certaines clauses restrictives financières dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de ses répercussions sur les activités de Cineplex. Les principales dispositions de la modification de la convention de crédit sont les suivantes :

- l'interruption immédiate des tests liés aux clauses restrictives financières, qui sera maintenue au deuxième et au troisième trimestre de 2020 à condition qu'un remboursement permanent obligatoire de 100 000 \$ soit fait sur les facilités de crédit à même le produit d'un nouveau financement de 250 000 \$ au plus tard le 31 août 2020. À la reprise des tests, à la fin du quatrième trimestre de 2020, les évaluations seront fondées sur un calcul annualisé du BAIIA ajusté pour les quatre trimestres suivants;
- le ratio d'endettement de 3,75:1 s'appliquera lors de la remise en vigueur des clauses restrictives financières et sera réduit chaque trimestre de 2021 jusqu'à ce qu'il atteigne 3,00:1, au quatrième trimestre de 2021;
- la date d'échéance de la facilité à terme sera devancée de deux ans pour qu'elle concorde avec celle de la facilité renouvelable, qui est le 13 novembre 2023;
- Cineplex sera tenue d'effectuer certains remboursements permanents obligatoires sur les facilités de crédit à même le produit d'un nouveau financement et de la vente de certains actifs;
- les investissements de croissance seront limités à certains projets convenus. Après le 31 décembre 2020, des investissements de croissance additionnels seront permis sous réserve de l'atteinte d'un ratio d'endettement pro forma de 2,75:1;
- les distributions seront limitées aux flux de trésorerie disponibles et permises seulement si le ratio d'endettement est inférieur à 2,75:1;
- Cineplex n'aura pas le droit de procéder à des acquisitions sans le consentement des prêteurs;
- la marge s'appliquant aux taux d'intérêt de tous les emprunts sera majorée;
- Cineplex ne pourra plus demander d'augmentation du montant total consenti aux termes des facilités de crédit conformément aux dispositions « accordéons » de la convention de crédit actuelle.

Cineplex Inc.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audités)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Le 29 juin 2020, Cineplex a conclu la vente de WGN aux termes d'une convention d'achat d'actions pour un produit symbolique.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs des états financiers consolidés du trimestre correspondant de 2019 ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice en cours.